
8 février 2017 15:15

Objet:

Message destiné aux professionnels concernés par une potentielle grève du SEUL

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous contacte aujourd'hui afin de dresser un état des faits entourant la situation éprouvante dans laquelle vous êtes aux prises.

Grève du SEUL :

- De multiples sources légales sont venues corroborer les allégations du SEUL à l'effet que vous seriez tenus d'arrêter de travailler advenant une grève de ce syndicat.
- Advenant une grève, assurez-vous d'avoir transmis un spécimen de chèque au SEUL et respectez les règles établies si vous souhaitez obtenir une compensation financière.
- Si le SEUL a recours à des journées de grève sporadiques, sachez que, [selon leur propre foire aux questions](#), vous aurez droit à votre plein salaire net. L'APAPUL pourra vous appuyer afin de faire respecter ce droit, au besoin.

Autres moyens de pression :

- Bien que les syndicats aient besoins de la contribution de chacun de leurs membres lorsque surviennent des moyens de pression, la participation de chacun est sur une base volontaire.

Participation à la vie démocratique du SEUL

- Je me suis entretenu avec la responsable des communications du SEUL. Vous devriez recevoir leurs communications dans les meilleurs délais.
- Vous êtes en droits d'exercer pleinement tous vos privilèges de membres du SEUL. Cela veut dire que vous êtes légitimés de recevoir les communications et convocations aux assemblées générales.
- Si leurs statuts sont comme les règlements généraux de l'APAPUL, vous seriez en droit d'être présents et de voter lors de ces assemblées. Si ces droits n'étaient pas respectés dans le futur, faites-nous en part et nous assurerons un suivi.

Compensation financière complémentaire

Comme vous le savez, l'APAPUL dispose d'un Fonds de défense professionnelle. Nous sommes présentement à explorer toutes les avenues qui nous permettraient légalement de vous soutenir advenant une grève. Cependant, la tâche est ardue. Notre équipe travaille activement à la recherche de solutions. De son côté, le conseil d'administration aura à se prononcer rapidement sur les solutions envisagées.

Soutien personnel

La situation que vous vivez est éprouvante et nous sommes de tout cœur avec vous. Je tiens à vous informer que la consigne a été donnée au *Programme d'aide au personnel* afin que vous puissiez bénéficier de l'aide d'un psychologue si vous le désirez, nonobstant le maximum de rencontres habituelles. Des plages horaires supplémentaires de service ont également été mises en place afin de faciliter la prise de rendez-vous. La seule particularité est que le rendez-vous doit avoir lieu durant une période « à l'emploi », donc pas un jour de grève.

L'équipe entière de l'APAPUL est mobilisée pour vous soutenir dans cette épreuve. Restons en contact et partageons nos idées afin de faciliter le passage de cette crise.

Sincèrement,

De l'équipe permanente,



Éric Matteau
Président

Bureau 3330
Pavillon Alphonse-Desjardins
418 656-3133
www.apapul.org

